Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

79ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 107 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur « Une seconde chance : relever le défi mondial des prisons » à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de l' Ensemble de règles minima des Nations Unies relatives au traitement des détenus (les règles Nelson Mandela)

New York, le 13 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse vous remercie pour l'organisation de ce débat à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption des règles Nelson Mandela.

L'adoption de ces règles a marqué un moment historique dans la protection des droits des personnes privées de liberté. Elles définissent les conditions minimales à remplir pour respecter la dignité inhérente des détenus en tant qu'êtres humains. La Suisse appelle tous les Etats à appliquer ces règles.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Monsieur le Président,

La Suisse réaffirme son engagement en faveur du respect de la dignité humaine et de l'État de droit dans tous les aspects de la gestion pénitentiaire. L'approche de la Suisse donne la priorité à la réinsertion et au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Permettez-moi de partager deux aspects clés de cette approche :

Premièrement, la Suisse estime que les prisons ne doivent pas seulement garantir la sécurité et l'ordre, mais aussi servir de passerelle vers la **réinsertion dans la société**. À cette fin, la Suisse met l'accent sur la planification individualisée des peines, les procédures de libération par étapes et les programmes axés sur la réinsertion. Par exemple, elle favorise les prisons ouvertes, le travail sous surveillance et la libération conditionnelle. Elle recourt de plus en plus à des mesures non privatives de liberté à la place des peines privatives de liberté de courte durée, notamment le travail d'intérêt général et la surveillance électronique. Ces mesures sont à la fois efficaces et humaines.

Deuxièmement, un **personnel pénitentiaire professionnel** est la pierre angulaire de ce système. En Suisse, ce personnel bénéficie d'une formation spécialisée. Le recours à des techniques de désescalade et à une approche relationnelle de la surveillance réduit les tensions et favorise une culture de la dignité. De plus, les populations vulnérables et les femmes bénéficient d'un soutien adapté : des soins tenant compte des traumatismes, des programmes mère-enfant et des services de santé

mentale reconnaissent leurs besoins spécifiques et leur rôle dans la société.

Néanmoins, des défis persistent. Par exemple, le manque d'offres d'accompagnement après la détention et les différences réglementaires entre les régions compliquent une réinsertion efficace et augmentent le risque de récidive.

Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel d'établir des partenariats solides avec les organisations de la société civile, les employeurs et les communautés. Il est tout aussi important d'impliquer les anciens détenus et leurs familles dans des rôles de soutien, afin de favoriser la continuité des soins entre la prison et la réinsertion sociale complète. En outre, la collaboration entre les chercheurs, les praticiens et les autorités permet d'identifier les lacunes dans les services et d'élaborer des politiques appropriées, équitables et durables.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que le partage d’expériences entre pays est essentiel dans ce domaine et nous restons pleinement engagés à promouvoir un apprentissage mutuel constructif. Travaillons ensemble pour faire des règles de Mandela une réalité pour toutes les personnes détenues à travers le monde.

Je vous remercie.